Séance du 25 juillet 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année le 25 juillet 2018, dans la Salle du Conseil de la Banque à N'Djamena (République du Tchad), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette séance, le CPM a pris connaissance des perspectives macroéconomiques mondiales et sous-régionales.

Au plan international, l'activité économique mondiale devrait s'accélérer en 2018, en raison d'un renforcement de l'investissement, en particulier dans les pays avancés, et du commerce international, ainsi que du regain des prix des produits de base, qui devrait conduire à une amélioration progressive dans les pays exportateurs de ces produits.

Au niveau sous-régional, le CPM a passé en revue la situation économique et monétaire récente de la CEMAC, ainsi que les perspectives à court terme. En 2018, avec la remontée des cours et de la production du pétrole brut, l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques, monétaires et financières prévues dans le PREF-CEMAC et les programmes conclus avec le FMI, les activités économiques devraient se raffermir après une année 2017 caractérisée par une croissance nulle. Ainsi, il est prévu pour 2018 : *i)* un taux de croissance du PIB réel de 2,5 %, contre 0,0 % en 2017 ; *ii)* un taux d'inflation sous le seuil communautaire à 1,6 %, contre 0,9 % un an plus tôt ; *iii)* une réduction du déficit budgétaire (hors dons) à 0,3 % du PIB, contre 4,0 % en 2017, tandis que le déficit extérieur courant (hors dons) remonterait à 4,8 % du PIB, contre 4,3 % en 2017 ; et *iv)* un redressement du taux de couverture extérieure de la monnaie à 60,7 %, contre 57,5 % en 2017.

Tenant compte des perspectives macroéconomiques de la Sous-région, et après examen des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière dans la CEMAC, le CPM a décidé de maintenir inchangé :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 2,95 %;
- ✓ le Taux de pénalité aux banques à 7,0 %;
- ✓ le Taux de rémunération des réserves obligatoires à 0,05 %.

Par ailleurs, il a décidé de la suppression des taux des avances aux Trésors Nationaux, en cohérence avec les nouvelles dispositions statutaires.

Le Comité a également décidé, en vue du pilotage du taux d'intérêt interbancaire moyen pondéré (TIMP) des opérations à 7 jours, de mettre en place un corridor autour du TIAO :

- ✓ une facilité marginale de prêt à un taux de 4,70 %, en remplacement du taux des prises en pension (TIPP);
- ✓ une facilité de dépôts à un taux de 0,0 %, en remplacement du taux d'intérêt sur placement à 7 jours (TISP).

Enfin, le CPM a pris acte de l'état de réalisation des mesures de redressement de la position extérieure des Etats de la CEMAC telles qu'adoptées au cours de sa session du 22 mars 2017 et encourage le Gouvernement de la Banque Centrale à poursuivre, sans délai, la finalisation des mesures restantes./-

Fait à N'Djamena, le 25 juillet 2018

Le Président du Comité de Politique Monétaire,

ABBAS MAHAMAT TOLLI